Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260226-D202602004-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 26 février 2026

_____

Objet de la délibération
AIDE FINANCIERE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES POUR L'ENCADREMENT DES ŒUVRES DE LA COMMANDE D'ESTAMPES « NATURES DIVERSES ».

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Anne-Laure LE DOUSSAL pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ, Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT, Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Peggy CACLIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité **N° 2026.02.004**

Rapporteur : Claudine CORPART

Le Centre National des Arts Plastiques (CNAP) a initié auprès d'artistes des arts visuels une commande nationale d'estampes sous l'intitulé « Natures diverses ». Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques, dont la Ville d'Hennebont est adhérente, douze œuvres de cette commande ont fait l'objet d'un don pour le fonds de l'artothèque municipale Pierre Tal Coat.

En complément de ce don, le CNAP a proposé à l'ADRA et à ses structures adhérentes, l'attribution d'une aide financière forfaitaire de 1 800 € pour l'encadrement des douze œuvres ayant fait l'objet du don via la commande nationale « Natures diverses ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 2 février 2026,
Vu l'avis de la Commission « Vie » en date du 10 février 2026,
Vu le projet de convention entre le Centre National des Arts Plastiques et la Ville d'Hennebont,
Vu le rapport présenté,

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260226-D202602004-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention d'aide financière avec le Centre National des Arts Plastiques,
- ➔ **DIT** que la recette sera inscrite au Budget au compte : 1311,
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire

Signé par : Michèle DOLLE
Date : 05/03/2026
Qualité : MAIRE DE HENNEBONT

MAIRIE HENNEBONT MORBIHAN

Michèle DOLLE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr